

DÉPARTEMENT
DE L'INDRE



**Mission SPS pour
les travaux de
réfection de la cour
de l'école Paul
Langevin
Programme OASIS**

DEC_2025-013



MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DÉOLS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021-76 du 7 juillet 2021 accordant à Madame le maire délégation pour prendre les décisions dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8 ;

Vu la consultation lancée pour la mission de coordination SPS pour les travaux de réfection de la cour de l'école élémentaire Paul Langevin – Programme OASIS ;

CONSIDERANT que l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique dispose notamment que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT (euros hors taxes) ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, la proposition de l'entreprise SOCOTEC CONSTRUCTION est apparue comme économiquement la plus avantageuse pour la commune de Déols ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu un marché public pour la mission de coordination SPS pour les travaux de réfection de la cour de l'école élémentaire Paul Langevin-Programme OASIS.

ARTICLE 2 : Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 1 188.00 € TTC (990.00 € HT) et sera imputé sur le budget 2025 de la commune.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Transmis à la Préfecture le :

25/04/2025

Publié le :

25/04/2025

Fait à DÉOLS, le 23 avril 2025

Le Maire,
Delphine GENESTE



Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20250423-2025-013-AR
Date de réception préfecture : 25/04/2025